

Réalisation du rond-point avenue du 60^{ème} RI/rue Xavier Marmier - Acquisition à la copropriété 26, rue Xavier Marmier

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a engagé des négociations avec la copropriété du 26 rue Xavier Marmier, propriétaire de la parcelle cadastrée section HY n° 235, touchée par le rond-point de l'avenue du 60^{ème} RI/rue Xavier Marmier, pour l'acquisition de 20 m².

Lors d'une assemblée générale convoquée à cet effet, les copropriétaires ont accepté la cession gratuite des 20 m² aux conditions suivantes :

- prise en charge par la Ville de la reconstruction de la haie et du réaménagement du terrain, après les travaux,

- les arbres existants seront sauvegardés,

- prise en charge par la Ville de la somme de 2 118,60 F correspondant aux frais d'expédition engagés pour la convention spéciale. La somme de 2 118,60 F sera versée à la copropriété.

La dépense 2 118,60 F et les frais d'acte seront imputés au chapitre 922.210.00501.30100.

Conformément à la Loi de Finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser :

- l'acquisition à la copropriété du 26 rue Xavier Marmier aux conditions définies ci-dessus,

- M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.